

Les sessions à la Maison Familiale ou en entreprise doivent rester un lieu de formation et de travail intensif.

En cas d'absence, **la famille est tenue d'informer l'établissement le jour-même** (téléphone, courriel, télécopie ...). Sur demande du secrétariat, la famille devra produire les documents justifiant l'absence. Toute absence à un contrôle continu en cours de formation (CCF) entraînera la note de zéro au contrôle. Avant de réintégrer l'établissement après une absence, l'élève doit se présenter au secrétariat.

Les cours débutent le lundi à **9h00** et la sortie des élèves a lieu le vendredi à **17h30 pour les 4^{ème}-3^{ème}-2^{ndes}, et à 12h pour les CAPa et 2^{de} Pro**. A compter de ce moment, l'élève n'est plus sous la responsabilité de l'établissement.

Si un élève doit :

- être absent,
- arriver en retard en cours,
- sortir avant l'heure prévue,
- partir avec un autre élève ou une tierce personne,

les parents devront en faire la demande PAR ÉCRIT (courriel, fax ou SMS).

Il est à noter que, dans ces cas, la responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée.

La Maison Familiale préviendra directement les familles de toute modification dans les horaires du planning de la semaine. Il arrive que des élèves téléphonent à leur famille prétextant la maladie ou une modification dans l'heure de sortie. Pour tous ces cas, nous demandons aux parents **de s'assurer par téléphone auprès du secrétariat de l'exactitude de la situation avant de venir récupérer leurs enfants**.

Le cas des jours fériés

Lorsqu'un jour est férié, l'élève ne va pas en classe ni en stage. Si le jour férié est un mardi, compte tenu du nombre d'internes absents, il n'y a pas de cours lundi et mardi. Si le jour férié est un jeudi, pour les mêmes raisons, il n'y a pas de cours jeudi et vendredi. Si le jour férié est un mercredi, il y aura cours lundi et mardi, puis jeudi et vendredi. Concernant les périodes de stage, les ponts ne sont pas systématiques et dépendent des pratiques de l'entreprise.

Pour les messages urgents aux élèves, les familles peuvent appeler le secrétariat (04 42 57 19 57), envoyer une télécopie (04 42 57 19 58), envoyer un SMS au numéro suivant (04 42 57 19 58) ou un courriel (secretariat@garachon.org).

Absence : en cas d'absence en stage ou à la Maison Familiale, la famille est tenue d'informer l'établissement le jour même (téléphone, courriel, télécopie.....).

Téléphones portables et objets connectés

L'utilisation de téléphones portables est autorisée en dehors des locaux pendant les pauses et récréations. En dehors de ces périodes, le téléphone devra être éteint et rangé. Tout manquement à cette règle (sonnerie en salle de classe, au réfectoire, à l'internat, utilisation inadéquate ...) se traduira par la confiscation de l'appareil et une restitution à la famille en fin de session. L'élève éteindra son téléphone avant de le remettre au moniteur. En cas de récurrence, des sanctions plus lourdes seront prises.

Le non-respect du droit à l'image et l'atteinte à l'intégrité physique et morale d'une personne (élève, personnel de la Maison Familiale, maître de stage) par quelque moyen que ce soit (Internet, réseaux sociaux, SMS ...) **fera l'objet d'une sanction**. Les multimédias (téléphones portables, ordinateurs) et les sites et réseaux sociaux ... doivent être utilisés dans les conditions de droits et de devoirs imposées par les lois en vigueur. Toute utilisation d'un multimédia qui viendrait porter préjudice à la Maison Familiale ou à l'un de ses acteurs, ou qui impliquerait des acteurs de la Maison Familiale (jeunes, équipe pédagogique et de vie résidentielle ...), que ce soit au sein de la Maison Familiale ou à l'extérieur de celle-ci, sera sévèrement sanctionnée.

Vêtements

Le cadre professionnel des formations à la Maison Familiale exige rigueur et tenue. **Une tenue vestimentaire correcte** est donc exigée (pas de vêtements indécents, déchirés, de chaussures non lacées, de tongs de plage, pas de piercings inappropriés ...). L'élève sera **renvoyé dans sa famille** (en cas de refus de se changer) pour toute tenue jugée inadaptée. Pour les travaux pratiques à la Maison Familiale pour le cycle CAPa, une tenue de travail est nécessaire.

Visites

Pour des raisons de sécurité, l'accès à la Maison Familiale est strictement contrôlé. Les visites aux élèves ne sont autorisées qu'après avoir obtenu **l'accord de la Direction** et pour raison valable.

Remarques

Les objets non adaptés à la formation ne sont pas tolérés à la Maison Familiale où les sessions sont centrées sur le travail scolaire. Ils seront donc systématiquement **CONFISQUÉS, déposés au secrétariat** et rendus en fin de semaine.

Pour réduire les risques de vol, il est fortement déconseillé aux élèves d'apporter **des bijoux et objets de valeur (notamment des vêtements ou chaussures de marque) ainsi que de grosses sommes d'argent ou des portables haut de gamme. La responsabilité de l'établissement ne pourra être engagée dans aucun cas de vol.**

Pour les élèves qui utilisent leur propre moyen de transport, un parking leur est réservé. L'accès aux véhicules est **STRICTEMENT INTERDIT** en dehors des heures d'arrivée et de départ. L'élève qui ne respecterait pas cette obligation se verra refuser l'accès à la Maison Familiale avec son véhicule. La circulation des véhicules sur le chemin d'accès au Domaine de Garachon est soumise aux règles normales de sécurité : vitesse réduite (30 km/h), port du casque obligatoire ...

**L'internat n'est pas un dû. Il est un service
rendu aux familles et aux élèves.**

**Tout manquement aux règles de vie entraînera immédiatement
une radiation de la qualité d'interne.**

Pour les élèves demi-pensionnaires, les cours ont lieu tous les jours du lundi au vendredi :

- ◆ lundi de 9h00 à 18h00
- ◆ mardi, mercredi jeudi de 8h00 à 18h00
- ◆ vendredi de 8h00 à 17h30 (sauf 2Pro - CAPa de 8h00 à 12h00).

Tout élève retardataire doit impérativement se présenter au secrétariat avant de se rendre en classe avec un mot de retard.

Les élèves demi-pensionnaires pourront, s'ils le désirent, bénéficier de la première heure d'étude (18h10 à 19h10). Un formulaire sera à compléter en début de semaine au secrétariat. Tout problème d'attitude suspendra cette possibilité.

Il est demandé aux parents des élèves demi-pensionnaires de venir chercher leurs enfants sur le **parking situé à proximité du réfectoire et non pas au portail**. Un élève qui quitte l'établissement pour ce prétexte sera sanctionné disciplinairement.

Seuls les élèves qui utilisent le service de bus (ligne Garachon-Lambesc-Aix) pourront quitter l'établissement pour rejoindre l'arrêt de bus. Ils doivent se signaler au moment de l'appel du lundi matin et informer le secrétariat en cas de changement dans la semaine. Il est rappelé que lors de la sortie ou durant le trajet de bus, toute attitude incorrecte sera sanctionnée au sein de l'établissement.

Pour les élèves internes motorisés, l'utilisation du véhicule est interdite durant la semaine.

INTERDICTION DE FUMER



Dans le cadre du respect du décret n° 2006 - 1386 du 15 novembre 2006, il est rappelé qu'il est **strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement**. Le non-respect de cette règle entraînera une exclusion systématique de l'établissement pendant 2 jours. Les élèves de plus de 16 ans avec autorisation parentale et les élèves majeurs peuvent fumer à certains horaires dans une zone prévue à cet effet à l'extérieur de l'enceinte de l'établissement.

Pour **arrêter de fumer**, faites-vous aider en appelant le :
0 825 309 310 (0,15€/min, Tabac Info Service)

Rentrée 2020 - 28/07/2020

MFR Garachon Lambesc

Domaine de Garachon • 13410 Lambesc • 04 42 57 19 57 • mfr.lambesc@mfr.asso.fr • www.garachon.org